

➤ Trouver des sources durables de colorants, parvenir à les fixer sur les textiles qui égaient et rendent confortable notre quotidien: la teinture est une des activités les plus anciennes de l'humanité. Mais c'est aussi, dans nos sociétés industrialisées, l'une des plus polluantes. D'où le regain actuel d'intérêt pour les potentialités des colorants élaborés par la nature.

Leur souhaitable utilisation à plus grande échelle dans le design et la production textiles suppose d'abord un inventaire et une sélection des ressources, ainsi que l'étude et l'optimisation des procédés de production, de préparation et d'application. Pour une telle recherche, point n'est besoin de partir de zéro: les teinturiers de l'ère des teintures naturelles nous ont laissé une série d'écrits où sont consignées leurs recettes pour obtenir une large gamme de couleurs en grand teint, c'est-à-dire qui résistent au lavage et à la lumière.

Plusieurs teinturiers languedociens du siècle des Lumières ont même voulu compléter leur œuvre de transmission de savoir en apportant des exemples matériels des résultats des procédés décrits, sous la forme de centaines d'échantillons de tissu teints. Ceux-ci constituent aujourd'hui des références précieuses, car leurs mesures et leurs analyses colorimétriques, exprimées dans le système CIE L*a*b* de la Commission internationale de l'éclairage (voir l'encadré page ci-contre), largement utilisé internationalement, offrent désormais une caractérisation objective et précise de tous les noms des couleurs d'autrefois dont les recettes sont décrites dans les manuscrits. Il devient alors possible de vérifier l'exactitude des essais de reproduction de ces couleurs et de s'en inspirer pour concevoir les couleurs de demain. Il était donc grand temps de publier et d'exploiter ces documents.

UN MÉMOIRE CONTRE LES ABUS DE POUVOIR

Une première publication en français en 2013, puis en anglais en 2016, d'un de ces manuscrits à échantillons de tissu teints a déjà mis à disposition les recettes correspondant à 167 échantillons de drap de laine teints en différentes nuances. Ces échantillons représentent la production de la teinturerie de la Manufacture royale de Bize en Minervois, au nord de Narbonne, aux environs de 1763 quand Paul Gout, son directeur, a mis à profit le ralentissement des affaires causé par la guerre de Sept Ans pour rédiger quatre *Mémoires de teinture*, dont deux sont illustrés d'échantillons du fin drap de laine appelé «londrin second», best-seller des exportations vers les échelles du Levant – ces ports de la Méditerranée orientale ouverts au commerce entre l'Europe occidentale et l'Empire ottoman.

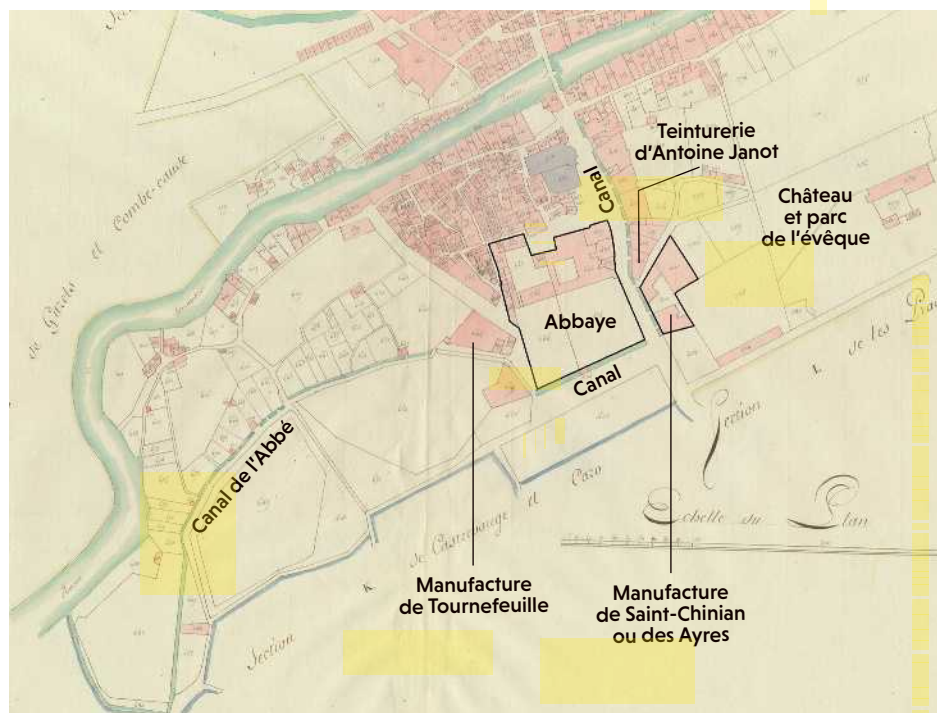


Janot avait conçu son *Mémoire* comme arme contre les abus d'un inspecteur

Un second manuscrit vient d'être publié: plus ancien d'une vingtaine d'années, il donne les recettes pour 65 couleurs, dont 59 illustrées d'échantillons de londrin second. Signé Antoine Janot, il est daté du 31 mai 1744 à Saint-Chinian, ville drapière à quelques kilomètres au nord de Bize. C'est ce *Mémoire sur les opérations de la teinture du grand et bon teint des couleurs qui se consomment en Levant avec la quantité et qualité des drogues qui les composent* qui a inspiré à Paul Gout la rédaction de ses *Mémoires de teinture*.

Gout a bien connu Antoine Janot: la manufacture royale de Saint-Chinian où il a commencé sa carrière en 1747 jouxte, en effet, la teinturerie de Janot, le long du canal qui approvisionnait en eau les deux établissements. L'entreprise de Janot assurait alors la mise en couleurs de tous les draps fabriqués

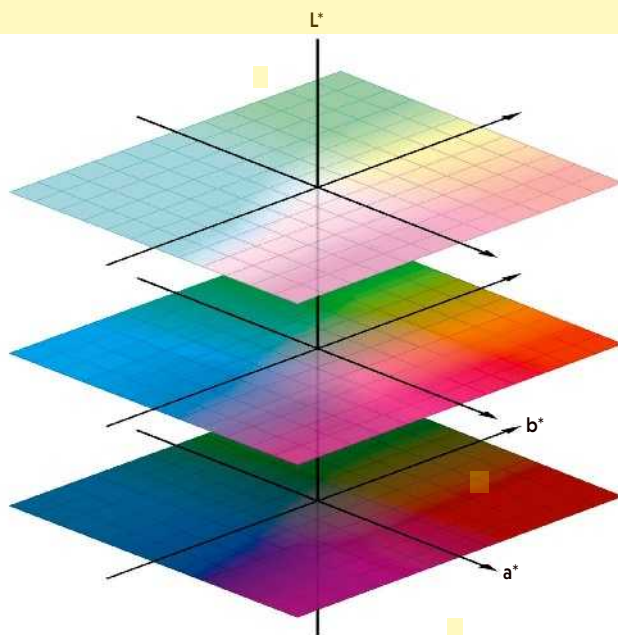
Au XVIII^e siècle, Saint-Chinian était l'un des principaux centres languedociens de production de fins draps de laine. Outre deux manufactures royales, la ville comptait plusieurs drapiers fabricants. Y installer une teinturerie était donc un choix judicieux. Celle d'Antoine Janot était idéalement située, près d'une manufacture et du canal, et avec à l'arrière des prés où les draps étaient mis à sécher.



LE SYSTÈME COLORIMÉTRIQUE CIE L*a*b*

Proposé en 1976 par la Commission internationale de l'éclairage (CIE), l'espace chromatique CIE L*a*b* est le système de caractérisation des couleurs le plus couramment utilisé internationalement pour les couleurs de surface, en particulier pour les textiles. Toute couleur y est définie par trois paramètres, représentés sous la forme de trois coordonnées dans le schéma ci-dessous : la luminance, L^* , sur l'axe des gris (du noir, correspondant à $L^* = 0$, au blanc, correspondant à $L^* = 100$) ; l'écart de couleur a^* par rapport à un gris de même luminance sur un axe allant du vert (valeurs négatives de a^*) au rouge (valeurs positives de a^*) ; l'écart de couleur b^* par rapport à un gris de même luminance sur un axe allant du bleu (valeurs négatives de b^*) au jaune (valeurs positives de b^*).

On exprime aussi parfois les couleurs dans le système CIE L*C*h°, où C^* est la chromaticité, qui décrit l'intensité de couleur à partir de l'axe des gris ($C^* = 0$ correspond à une saturation nulle, et $C^* = 100$ à une saturation maximale) et h° l'angle de teinte, qui décrit la teinte de façon circulaire (0° = rouge magenta ; 90° = jaune ; 180° = vert ; 270° = bleu ; 359° = presque rouge magenta). Pour mesurer la différence entre un échantillon de couleur de référence et un autre échantillon, la CIE recommande l'utilisation d'une variante du système CIE L*a*b*, la formule CIE ΔE 2000, la mieux adaptée aux applications textiles. Dans ce système, les différences de couleur égales ou inférieures à 1 ne sont pas perceptibles par l'œil humain « normal ». Les différences inférieures à 2 sont considérées comme acceptables dans la plupart des branches industrielles concernées par la reproductibilité des couleurs.



dans la ville, à l'exception de ceux des deux manufactures royales, qui avaient chacune leur propre teinturerie. Leur voisinage offrait, jour après jour, de multiples occasions de comparaisons et de discussions entre le maître-teinturier reconnu et le jeune entrepreneur, lorsque leurs longues pièces de draps étaient rincées côte à côte dans la rivière, puis tendues en rames dans les prés à l'arrière des deux ensembles de bâtiments.

Quand Gout arriva à Saint-Chinian, Janot était déjà devenu une célébrité locale, à la réputation ambivalente d'« aventurier sujet à caution, aussi inquiet, aussi haut et aussi dangereux

qu'il est bon teinturier », selon le portrait au vitriol qu'avait brossé de lui l'évêque du lieu, Paul-Alexandre de Guénet, dans une lettre à l'intendant du roi en Languedoc du 4 juin 1744. Cela parce que, conscient de la valeur de son savoir, Janot avait eu l'audace de concevoir son *Mémoire* comme arme de contre-attaque face aux abus de pouvoir d'un inspecteur des manufactures nouvellement nommé pour le département de Saint-Chinian, Bize et Saint-Pons. Son manuscrit sitôt rédigé, Janot l'avait envoyé directement à l'intendant, représentant du roi en Languedoc, pour s'en attirer l'intérêt et la protection et, par son intermédiaire, celle du contrôleur général, principal ministre du roi.

Pari réussi : le *Mémoire* est – on va le voir – un document d'un intérêt exceptionnel. Antoine Janot l'avait rapidement fait suivre d'une dénonciation argumentée des intimidations et harcèlements auxquels se livrait l'inspecteur pour contraindre les drapiers fabricants de la ville à faire teindre leurs draps, à l'encontre des règlements, dans les teintureries des deux manufactures royales où il avait des liens familiaux et des intérêts financiers. Situation typique de ce que l'on nomme aujourd'hui « conflit d'intérêts ». L'affaire avait fait grand bruit jusqu'à Versailles, justement à cause du réseau d'influence de l'inspecteur. Mais une enquête administrative avait été ouverte et l'inspecteur, finalement destitué, était mort peu après.

SOIXANTE-CINQ RECETTES, CINQUANTE-NEUF ÉCHANTILLONS

Cette histoire est révélatrice de l'importance stratégique de la qualité et de la beauté des teintures dans la guerre commerciale acharnée que se livraient, depuis le xvii^e siècle, les producteurs européens de draperie pour la conquête des immenses marchés de l'Empire ottoman. Ce dernier, en effet, ne produisait pas ces tissus de laine aux apprêts raffinés. Si, à cette époque, les pays orientaux étaient déjà experts dans les tissus de soie, les tapis et beaucoup d'autres types de textiles, aucun pays d'Orient n'avait encore jamais maîtrisé la longue et complexe filière technique aboutissant à un drap de laine – une technologie héritée des Grecs et des Romains. Aussi, dès le Moyen Âge, les draps de laine étaient-ils la plus importante marchandise d'échange contre les importations de produits précieux d'Orient.

Pour comprendre l'attention qu'a immédiatement suscitée jusqu'en haut lieu le *Mémoire* de Janot, il faut se rappeler qu'il est antérieur de plusieurs années au premier traité publié sur ce domaine technique : l'*Art de la teinture des laines et des étoffes de laine en grand et petit teint* de Jean Hellot, édité en 1750, sans échantillons de teinture. Ce qu'a produit Antoine Janot, >